

Leudelange, le 17.07.2020  
Réf. : 20/0603/CF

## **AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel n° EAU/AUT/19/0232 du 24.06.2020 de Madame la Ministre de l'Environnement, la société « Immo Etoile 1 S.A. » a été autorisée à construire et à exploiter un atelier pour véhicules avec des cabines de peinture et plusieurs aires de lavage à Leudelange.

La décision citée est à la disposition des intéressés au secrétariat communal de Leudelange, ouvert le :

lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

Le présent affichage se fait pendant une durée de 40 jours à partir du 20.07.2020, en conformité aux dispositions de l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (jusqu'au 31.08..2020 inclus).


Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente.

**Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins**

**Le Secrétaire,**

  
Marc Thill

**Le Bourgmestre,**

  
Diane Bisenius-Feipel